

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU** *le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 631-1, L. 632-1 et L. 712-2, 5°*
- VU** *le décret 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;*
- VU** *la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;*
- VU** *l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;*
- VU** *l'arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales ;*
- VU** *l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence professionnelle et de Master ;*
- VU** *l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme*
- VU** *l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique*
- VU** *le décret 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique*
- VU** *le décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique*
- VU** *la délibération n°2020-51 du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2020 approuvant le règlement des études et des examens de licence, licence professionnelle et master*
- VU** *la délibération n°CFVU/2020-07 en date du 23 septembre 2020 approuvant les modalités de contrôle de connaissances et des compétences des formations PACES, PASS et L.AS*
- VU** *les propositions du Directeur de l'UFR de MÉDECINE*

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE
Les jurys d'examens pour l'année universitaire 2020-2021

P.A.C.E.S

Président : Pr. Emmanuelle BLANCHARD-LAUMONNIER

Membres : Pr Gonzague DE PINIEUX - Marie-Claude VIAUD-MASSUARD

P.A.S.S

Jury d'année (art. 3 des M3C) : au moins un représentant de la filière MMOPK

Président : Pr. Emmanuelle BLANCHARD-LAUMONNIER (Tours, filière médecine)

Membre(s) filières MMOPK

Filière pharmacie : Marie-Claude VIAUD-MASSUARD (Tours)

Membre(s) d'une option disciplinaire

Option Sciences de la vie : Eric DUVERGER (Orléans)

Jury (art 9 des M3C PASS et L.AS) : au moins 8 membres

Président : Pr. Emmanuelle BLANCHARD-LAUMONNIER (Tours, filière médecine)

Membres

Filière pharmacie : Mme Véronique MAUPOIL (Tours)

Filière odontologie : M. Frédéric DENIS (Tours)

Filière maïeutique : Mme Claire PERRIN (Tours)

Personnalités extérieures hors université de Tours (au moins deux dont une qualifiée) et Membres enseignants dont un membre hors santé

Mme Catherine PASSIRANI (Angers, PU-PH Médecine)

Mr Eric DUVERGER (Orléans, Option Sciences de la vie)

Mr Johan JACQUEMIN (Tours, Option Chimie)

Mme Annabelle COUILLANDRE (Orléans, kinésithérapie)

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année D.F.G.S.M. (L2)

Président : Pr Fabrice GUERIF

Membres : Pr Maria-Joao SANTIAGO-RIBEIRO - Dr. Fabrice IVANES

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3ème année D.F.G.S.M. (L3)

Président : Pr. Laurent MEREGHETTI

Membres : Pr. Marie-Frédérique LARTIGUE - Pr. Gilles PAINAUD

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1ère année D.F.A.S.M (MM1)

Président : Pr. Sylvain MARCHAND-ADAM

Membres : Pr Annabel MARUANI - Pr. Jean-Michel HALIMI

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2ème année D.F.A.S.M. (MM2)

Président : Pr. Matthias BUCHLER

Membres : Dr Bruno LEFORT - Dr. Ilyess ZEMMOURA


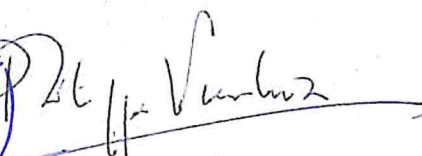
Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3ème année DFASM 3ème année (MM3)

Président : Pr. François MAILLOT

Membres : Pr. Jean-Michel HALIMI - Pr. Pierre-François DEQUIN

Fait à Tours, le 25 novembre 2020

Le Président de l'Université



Philippe VENDRIX

Modification du Jury (art 9 des M3C PASS et L.AS)

A compter du 20 mai 2021, la composition du jury PASS (article 9 M3C PASS et L.AS) est modifiée, Madame Christine Fauvelle-Aymar étant remplacée par M. Johan Jacquemin

Fait à Tours, le 20 mai 2021

Le Président de l'Université



Giacometti

Arnaud GIACOMETTI